

5TARA
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 10 000 EUROS
Divisé en 500 actions de 20 €
7 AVENUE ADOLPHE DEVAUX
93150 LE BLANC MESNIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ce sont présents au siège de la société les soussignés, ce jour à 10h.

- **Monsieur KUMAR Sanjiv**, né le 27.12.1975 à Bholath (Inde), de nationalité Indienne, demeurant à 91 Rue du Lieutenant Ricard , 78 400 Chatou .
- **Madame MEHTA épouse KUMAR Anamika**, née le 01.05.1982 à Pinjore (Inde) demeurant à 91 Rue du Lieutenant Ricard , 78 400 Chatou .

Représentant la totalité des actions de la société **5TARA en formation** , afin de participer à **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE** dont l'ordre du jour est :

- **La Nomination du Président**

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur KUMAR Sanjiv, né le 27.12.1975 à Bholath (Inde), de nationalité Indienne, demeurant à 91 Rue du Lieutenant Ricard , 78 400 Chatou ,

Monsieur KUMAR Sanjiv déclare accepter ces fonctions et n'est frappé par aucune interdiction de gérer.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous les pouvoirs au Président, afin de signer le bail commercial de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Blanc Mesnil, le 06.02.2025

Mr KUMAR Sanjiv

Mme MEHTA épouse KUMAR Anamika

